

SACD	Dossier Œuvre	CADRE RÉSERVÉ A LA SACD
ACD	n° SACD	
JLLETIN DE DÉCLARATION ÉATION DE SÉRIES TV (BIBLE)	n° Ida	
	n° Isan	
	Visa date de Réception	Signatures
	barème date de Complétude	
	catégorie date de Visa	
TRE *		n° saison *

TITRE *			n° saison *
Titre de l'épisode qui valid	le la déclaration		
nombre d'épisode *	durée par épisode		
GENRE DE L'ŒUVRE * (un choix un	iquement à cocher)		
fiction	sketch(es)	remake	suite
spin-off	marionnettes	docufiction	fiction sur canevas
texte(s) de liaison ou de présentation	fiction du réel	image à l'insu	
FORMAT * (un choix uniquement à coch	her)		
feuilleton	série		
collection	saga		
STYLE DE FICTION * (un choix uniqu	rement à cocher)		
vivant	animation	animation + vivant	
PRODUCTION * année de p	production *	pays de production *	
langue de tournage *		producteur(s) *	
PREMIERE DIFFUSION *			
date		diffuseur	

IMPORTANT : LE PRÉSENT BULLETIN DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UNE COPIE DU OU DES CONTRAT(S) SIGNÉ(S) PAR CHAQUE SIGNATAIRE DU BULLETIN AVEC LA PRODUCTION.

« Les informations demandées sur le présent document sont obligatoires. Le défaut de réponse ne permettra pas d'assurer le traitement de votre dossier. Les données personnelles recueillies sur le présent document et sur vos contrats audiovisuels font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité principale est la perception et la répartition des droits d'auteur. Ce traitement est déclaré par la SACD auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le n° 1330917. Les destinataires des données sont les filiales de la SACD et ses principaux partenaires dont la liste est disponible auprès du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de la SACD. Ces données pourront, le cas échéant, faire l'objet d'études statistiques concernant le statut et l'activité des auteurs. Elles pourront également être transmises, après anonymisation, à des tiers autorisés par la SACD dans l'unique but de réalisation d'études statistiques. Vous disposez de la faculté de vous opposer à cette transmission auprès du CIL de la SACD. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès permanent aux données vous concernant, ainsi que de la possibilité de demander leur actualisation (rectification, suppression de données périmées). Toute requête en ce sens doit être adressée au CIL de la SACD par voie postale à : SACD-CIL 11 bis rue Ballu Paris (75009), ou par mail à : cil@sacd.fr (joindre la copie de votre pièce d'identité). »

BULLETIN DE DÉCLARATION CRÉATION DE SÉRIES TV (BIBLE)

ıvre est * : Ne pa :	originale s compléter ce cadre si œuvre	une adaptation v originale pour les séries, compléte	er uniquement la déclaration du 1 ^{er} épisodo	e	
	RE DE L'ŒUVRE PRÉEXISTANT				
	œuvre littéraire	bande dessinée	œuvre de spectacle viv	ant œuvre télé	visuelle
	film cinéma	court métrage	œuvre radio	numérique	2
titre de l'œuvre d'origine					
auteu	r(s) de l'œuvre d'origine				
éditeur					
		produ d'adaptation télévisuelle et/ou radio	ucteur (le cas échéant) ophonique	CETTE ŒUVRE FAIT PA	année de production
É			ophonique ise une œuvre en langue é		RTIE DU DOMAINE PUBLIC
É	diteur cessionnaire des droits	d'adaptation télévisuelle et/ou radio	ophonique ise une œuvre en langue é	trangère	Çaise éditée
É	diteur cessionnaire des droits	d'adaptation télévisuelle et/ou radio	titre de la traductionauteur(s) de la traduction	trangère — vitilisation de la traduction fran	çaise éditée
É	diteur cessionnaire des droits	d'adaptation télévisuelle et/ou radio	titre de la traductionediteur	trangère vitilisation de la traduction fran	çaise éditée
É	diteur cessionnaire des droits	d'adaptation télévisuelle et/ou radio	titre de la traductionauteur(s) de la traduction	trangère itilisation de la traduction fran daptation télévisuelle et/ou ra	çaise éditée
É	diteur cessionnaire des droits	d'adaptation télévisuelle et/ou radio	titre de la traductionediteur	trangère itilisation de la traduction fran daptation télévisuelle et/ou ra	çaise éditée
É	diteur cessionnaire des droits	d'adaptation télévisuelle et/ou radio	titre de la traduction éditeur éditeur cessionnaire des droits d'ac	trangère itilisation de la traduction fran daptation télévisuelle et/ou ra	çaise éditée

BULLET	IN DE DECLARA	ATION - CREATION	ON DE SERIES T	V (BIBLE)			
Rappel du	titre						
Cette série co	omporte :						
une bible litt	réraire : oui	non					
une bible gra	aphique : oui	non					
Pour les sér	ies d'animation, la part	des droits de la bible e	est fixe (voir notice	page 4 de ce do	cument).		
Pour les aut	res séries, indiquer la pa	rt de droits de la bible	littéraire : %				
PARTA	GE DES DROITS	*					
							Cadre réservé à la SACD
fonction * (1)	nom *	prénom *	pseudonyme	cessionnaire *	partage* (en %)	signature *	compte auteur (1.) / code traitement (2.)
(1) Marci da ran	orter les abréviations des fonctio	une dans la tablagu ei dassus ve	i un mâma autaur ramplit	nluciaure fanctions ind	= 100%	cur una liana)	
AUT BIBL : aute	ur bible littéraire		i un meme uuteur rempiit j	piusieurs jonctions, ina	iquer chaque Jonction	sur une ligne)	
	uteur de l'épisode qui valide la bil : auteur bible graphique	ble littéraire					
Je déclare / no	ous déclarons sur l'honneur ê	ètre le(s) seul(s) auteur(s) de	e l'œuvre déclarée ci-de	ssus et que tous les	signataires y ont co	ollaboré. Cette œuvre n'a pa	s été représentée, ni diffusée, ni exploitée avan
la date ci-dess	sus : elle n'a fait l'objet d'auc t	une exploitation en salle et	/ou obtenu de visa d'ex	ploitation. Je certifi	e / nous certifions v	éritables les déclarations du	u présent bulletin, valables pour toute diffusion d'une autre Société d'Auteurs.
Fait à [*]		le*/_	/ Sig	gnature(s) [*]			

SACD SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

BULLETIN DE DECLARATION CREATION DE SERIES TV

Notice explicative

La répartition des droits des créateurs de série se fait sur une base de 100 % et doit résulter d'un accord de gré à gré entre l'ensemble des ayants droit. Il sera appliqué sur ce partage les clés de répartition votées par le conseil d'administration (cf. définition de la bible).

Pour les séries en prises de vue réelle, les droits de la bible littéraire sont :

- Pour les séries originales de 10 % maximum des droits texte,
- Pour les adaptations d'une œuvre préexistante de 10 % maximum des droits à revenir à l'adaptation.

Pour les séries d'animation, les droits bible (littéraire et graphique), sont pris en préciput, avant le partage entre scénaristes et réalisateurs.

Pour les séries originales :

Bible littéraire et graphique : 12 %
Bible littéraire uniquement : 8,5 %
Bible graphique uniquement : 8,5 %

Pour les adaptations d'une œuvre préexistante :

Bible littéraire et graphique : 10 %
Bible littéraire uniquement : 8 %
Bible graphique uniquement : 8 %

Le partage s'effectue de gré à gré entre les auteurs de la bible littéraire et de la bible graphique. A défaut d'un accord dans les six mois suivant la diffusion de l'œuvre, le partage s'effectue à 50/50 entre la bible littéraire et la bible graphique.

RAPPEL: LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE PRÉALABLE À TOUTE EXPLOITATION

Ce bulletin dûment complété et signé doit être déposé ou retourné à :

SACD - Pôle Auteurs Utilisateurs - 9 rue Ballu, 75009 PARIS, tél. : 00 33 (0)1 40 23 44 55 **Pour la Belgique :** SACD - 87 rue Prince Royal - 1050 Bruxelles, tél. : 00 32 2 551 03 20

Pour le Canada: SACD - bureau 202 - 4446 Bd St Laurent - H2W 1Z5 Montréal, tél.: 00 1 514 738 88 77